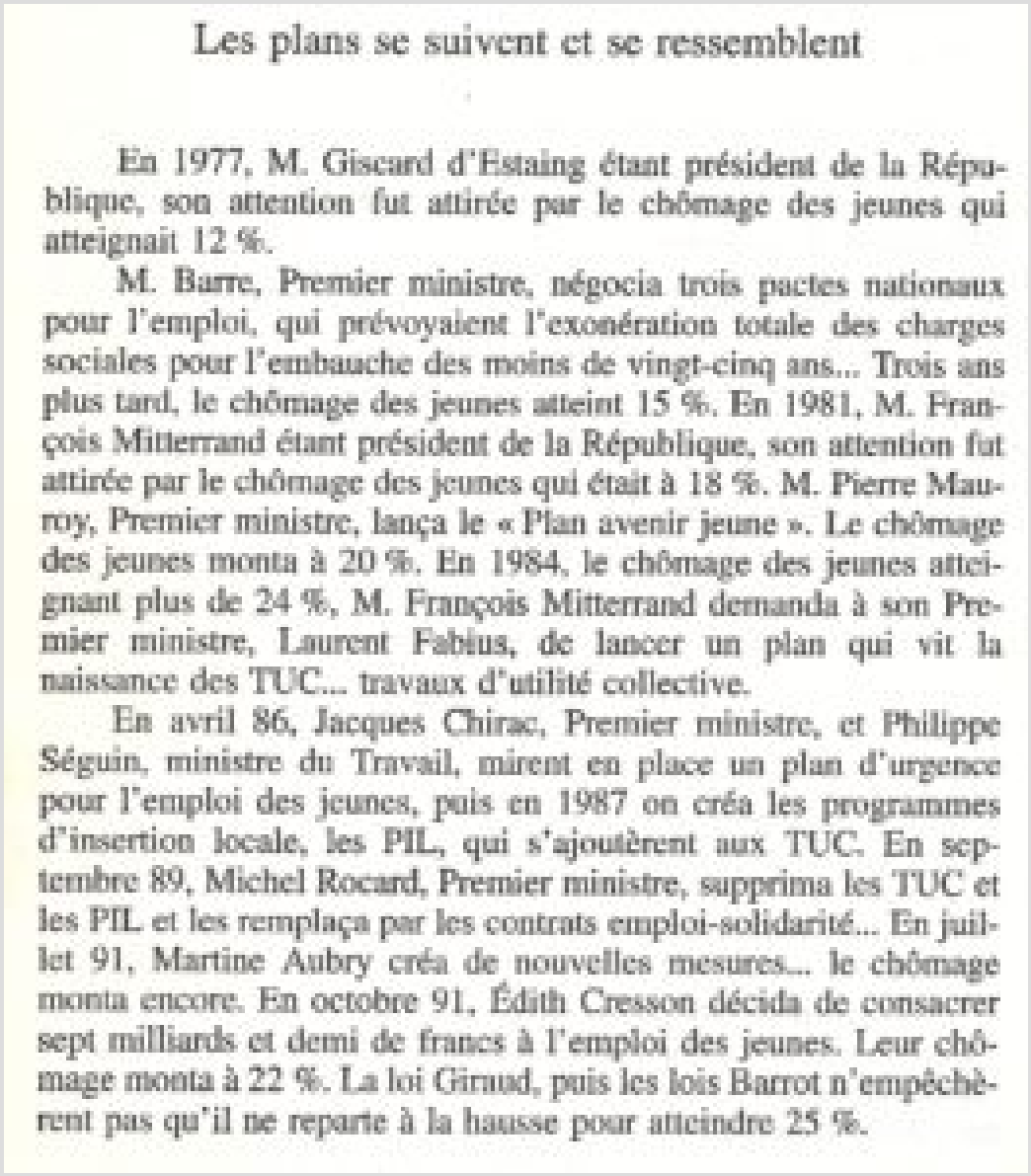
LE CHÔMAGE DES JEUNES : ENFIN UNE SOLUTION !



Alors que les chiffres du chômage qui viennent d'être publiés n'ont rien de rassurant (le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A a augmenté de 0,5% au troisième trimestre 2018), les jeunes continuent d'être durement touchés malgré la multiplication des plans gouvernementaux qui se sont succédé pour améliorer leur sort. Parmi la population des jeunes en âge de travailler 1 sur 5 est actuellement sans emploi. Le problème n'est pas récent et l'État cherche à le solutionner depuis plus de 30 ans. Voici ce qu'écrivait déjà dans les années 1990 le célèbre chansonnier Jean Amadou (1) dans une de ses chroniques journalières sur Europe 1 (2).



Les plans se suivent et se ressemblent

En 1977, M. Giscard d'Estaing étant président de la République, son attention fut attirée par le chômage des jeunes qui atteignait 12 %.

M. Barre, Premier ministre, négocia trois pactes nationaux pour l'emploi, qui prévoyaient l'exonération totale des charges sociales pour l'embauche des moins de vingt-cinq ans... Trois ans plus tard, le chômage des jeunes atteint 15 %. En 1981, M. François Mitterrand étant président de la République, son attention fut attirée par le chômage des jeunes qui était à 18 %. M. Pierre Mauroy, Premier ministre, lança le « Plan avenir jeune ». Le chômage des jeunes monta à 20 %. En 1984, le chômage des jeunes atteignant plus de 24 %, M. François Mitterrand demanda à son Premier ministre, Laurent Fabius, de lancer un plan qui vit la naissance des TUC... travaux d'utilité collective.

En avril 86, Jacques Chirac, Premier ministre, et Philippe Séguin, ministre du Travail, mirent en place un plan d'urgence pour l'emploi des jeunes, puis en 1987 on créa les programmes d'insertion locale, les PIL, qui s'ajoutèrent aux TUC. En septembre 89, Michel Rocard, Premier ministre, supprima les TUC et les PIL et les remplaça par les contrats emploi-solidarité... En juillet 91, Martine Aubry créa de nouvelles mesures... le chômage monta encore. En octobre 91, Édith Cresson décida de consacrer sept milliards et demi de francs à l'emploi des jeunes. Leur chômage monta à 22 %. La loi Giraud, puis les lois Barrot n'empêchèrent pas qu'il ne reparte à la hausse pour atteindre 25 %.

Alors que faut-il en conclure ?

L’impéritie des différents responsables du problème est criante. Les Français ne manquent pas d’idées c’est bien connu mais pour les solutions c’est apparemment plus compliqué. Depuis les lois Barrot le chiffre des jeunes chômeurs est resté stable à 25% donc aucun progrès n’a été réalisé ces dernières années bien que de nouvelles dispositions aient été prises pour y remédier. Mais notre ministre du travail, madame Pénicaud a elle aussi des idées sur la question. Vendredi dernier, elle a présenté en conseil des ministres sa réforme de l’apprentissage, de l’assurance chômage et de la formation professionnelle. Pour les jeunes, l’idée principale retenue est d’abord de donner des aides aux entreprises de moins de 250 salariés employant un apprenti en CAP ou Bac Pro. Ces PME toucheront une aide unique de 6 000 euros par an et par

jeune. On verra l’an prochain, ou en 2022 comme beaucoup d’autres dispositions Macron, si cette mesure est bien celle qui aurait dû être adoptée par ses prédécesseurs depuis longtemps. 😊

(1) Animateur et chroniqueur sur Europe 1, coauteur du Bébête-Show, dialoguiste pour Antenne 2 (France 2), Jean Amadou s’est d’abord fait un nom comme chansonnier, au Théâtre de Dix-Heures puis à Bobino et à l’Olympia. Il a publié plusieurs livres aux éditions Robert Laffont, parmi lesquels « Il était une mauvaise foi » et « Heureux les convaincus ». (2) Chronique extraite de son livre « De quoi j’me mêle » (Robert Laffont).

Photo : https://npa2009.org/sites/default/files/images/chomeurs